

**Gazette**  
officielle

**DU**  
**Québec**

**Partie**

**1**

**N° 44**

1<sup>er</sup> novembre 2014

## **Avis juridiques**

146<sup>e</sup> année

### **Sommaire**

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

AVIS DIVERS

DIRECTEUR DE L'ÉTAT CIVIL

MINISTÈRES, AVIS CONCERNANT LES...

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Dépôt légal – 1<sup>er</sup> trimestre 1968  
Bibliothèque nationale du Québec  
© Éditeur officiel du Québec, 2014

Tous droits de traduction et d'adaptation, en totalité ou en partie, réservés pour tous pays.  
Toute reproduction par procédé mécanique ou électronique, y compris la microreproduction,  
est interdite sans l'autorisation écrite de l'Éditeur officiel du Québec.

# AVIS AUX USAGERS

---

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes en vertu de la Loi sur le Centre de services partagés du Québec (chapitre C-8.1.1) et du Règlement sur la *Gazette officielle du Québec* (chapitre C-8.1.1, r. 1). La Partie 1, intitulée «Avis juridiques», est publiée au moins tous les samedis. Lorsque le samedi est un jour férié, l'Éditeur officiel du Québec est autorisé à la publier la veille ou le lundi suivant. La Partie 2 «Lois et règlements» et sa version anglaise Part 2 «Laws and Regulations» sont publiées au moins tous les mercredis. Lorsque le mercredi est un jour férié, l'Éditeur officiel du Québec est autorisé à la publier la veille ou le lendemain.

Partie 1 — AVIS JURIDIQUES

## Internet

La version intégrale de la *Gazette officielle du Québec* Partie 1 est disponible le samedi à 0h01 dans Internet à l'adresse suivante:

[www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca](http://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca)

La *Gazette officielle du Québec* publiée sur le site internet est accessible gratuitement à tous.

## Contenu

La Partie 1 contient les documents, avis et annonces autres que ceux publiés à la Partie 2 et dont la publication à la *Gazette officielle du Québec* est requise par une loi ou un règlement ou par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement.

## Avis de demande de changement de nom et déclaration tardive de filiation

En ce qui concerne la publication des demandes de changement de nom et les déclarations tardives de filiation, elles doivent être présentées sur les différents formulaires intitulés «Avis pour publication à la *Gazette officielle du Québec*». Quatre types de formulaires sont disponibles, selon le cas:

- changement de nom d'une personne majeure et de son (ses) enfant(s) mineur(s);
- changement de nom d'une personne majeure;
- changement de nom d'un enfant mineur;
- déclaration tardive de filiation.

Ces formulaires peuvent être obtenus en communiquant avec la Division de la *Gazette officielle du Québec*. Ils peuvent également être téléchargés à partir du site Internet à l'adresse suivante: [www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca](http://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca) à la rubrique «Gazette officielle» et à la section «Formulaires». Les frais de publication sont de 108\$ pour un avis de changement de nom et de 153\$ pour un avis de déclaration tardive de filiation (taxes incluses). Ils sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: «Centre de services partagés du Québec». Un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

## Tarif\*

1. Abonnement annuel:

	Version papier
Partie 1 «Avis juridiques»:	480 \$
Partie 2 «Lois et règlements»:	656 \$
Part 2 «Laws and Regulations»:	656 \$

2. Acquisition d'un exemplaire imprimé de la *Gazette officielle du Québec*: 10,26\$.

3. Publication d'un avis dans la Partie 1: 1,65\$ la ligne agate.

4. Publication d'un avis dans la Partie 2: 1,09\$ la ligne agate. Un tarif minimum de 241\$ est toutefois appliqué pour toute publication inférieure à 220 lignes agate.

\* Les taxes ne sont pas comprises.

## Conditions générales

Les manuscrits doivent être reçus à la Division de la *Gazette officielle du Québec* au plus tard à 11 h le mercredi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après ce délai sont publiés dans l'édition subséquente. Toute demande doit être accompagnée d'un manuscrit signé. De plus, chaque avis à paraître doit être accompagné de sa version électronique. Cette dernière doit être acheminée par courrier électronique à l'adresse suivante: [gazette.officielle@cspq.gouv.qc.ca](mailto:gazette.officielle@cspq.gouv.qc.ca)

À des fins de facturation ultérieure, les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publications requises pour chaque avis.

Pour toute demande de renseignements concernant la publication d'avis, veuillez communiquer avec:

**Gazette officielle du Québec**  
**1000, route de l'Église, bureau 500**  
**Québec (Québec) G1V 3V9**  
**Téléphone: 418 644-7794**  
**Télécopieur: 418 644-7813**  
**Internet: [gazette.officielle@cspq.gouv.qc.ca](mailto:gazette.officielle@cspq.gouv.qc.ca)**

## Abonnements

Pour s'abonner à la version papier de la *Gazette officielle du Québec* veuillez communiquer avec le service à la clientèle.

**Les Publications du Québec**  
Service à la clientèle – abonnements  
1000, route de l'Église, bureau 500  
Québec (Québec) G1V 3V9  
Téléphone: 418 643-5150  
Sans frais: 1 800 463-2100  
Télécopieur: 418 643-6177  
Sans frais: 1 800 561-3479

**Toute réclamation doit nous être signalée dans les 20 jours suivant la date d'expédition.**

## Table des matières

### AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

#### ASSURANCES, LOI SUR LES...

Darwin National Compagnie d'assurances (nom utilisé au Québec par Darwin National Assurance Company) (Délivrance de permis)	1057
--	------

#### AVIS DIVERS

Bureau de la sécurité privée (Ajustements annuels des droits)	1057
Droits à verser par les organismes gestionnaires de zec à la personne morale reconnue par le ministre comme étant leur représentant (Avis d'indexation)	1058
Droits exigibles pour la pratique d'activités et la circulation sur le territoire des zones d'exploitation contrôlée (Avis d'indexation)	1058

### DIRECTEUR DE L'ÉTAT CIVIL

#### CHANGEMENTS DE NOM — ACCORDÉS

Changements de nom accordés	1060
-----------------------------	------

#### CHANGEMENTS DE NOM — DEMANDES

Alexandre Clapin-Pépin	1061
Amélia Alexianne Chantale Marie Ouimet	1061
Anabel Morin	1061
Andrew Ellis Rutledge	1061
Asad Arshad	1061
Beatrice Emmanuel	1061
Bérangère Dupuis	1062
Camille Marie-Esther Huard	1062
Céline Marie Roseline Gemma Boyer	1062
Claudette Marie Antoinette Vyvyan Vanier	1062
Denise Marie Rose Farly	1062
Dorothée Marie Judith Bouthillette	1062
Fares Tristan Lazid	1062
Félix Lafond	1062
Hadi Karesli	1063
Ivano Russo-Melançon	1063
Jacob Dufour	1063
Karim Kamel	1063
Karim Yarrari	1063
Karolyn Louise Marie Croteau	1063
Kenny Verdieu	1063
Leslie Ann Koutsoufis	1064
Lily-Ann Dufour	1063
Lorraine Lalonde Plouffe	1064
Marc-André Enachi	1064
Marc Baudouy-Galardo	1064
Marcos Rivera Mejia	1064

Marie-Soleil Dufour	1064
Marjo Mone	1064
Mary Ilona Fabian Harris	1064
Max Mukasa Virtue-Mbulu	1065
Maya Suzanne Alexandra Cantin	1065
Mehdi Oliveira-Aboukoubais	1065
Micheline Moineau	1065
Mohamed El Khoumsi	1065
Myrka Sandy Marie Mercier Lamontagne	1065
Nicolae Floarea	1065
Rachelle Marie Lamontagne	1065
Rémi Jules Joseph Poulette	1066
Romane Claude-Hélène Gagnon-Fréchette	1066
Shaanaze Belkhaouda	1066
Sonia Marie Monique Tremblay	1066
Sophia Russo-Melançon	1063
Steev St-Denis	1066
Steven Joseph Richard Johnny Zajac	1066
Yong-Il Yoon	1066
Yu Rong Chu	1067

#### DÉCLARATIONS TARDIVES DE FILIATION

Alice Nadeau	1067
Charly Laprise	1067
Teneisha Lynelle Collins	1067
Zack Lalonde	1068

### MINISTÈRES, AVIS CONCERNANT LES...

#### AFFAIRES MUNICIPALES ET OCCUPATION DU TERRITOIRE

Municipalité de la paroisse de Saint-Antonin (Changement de nom)	1068
Municipalité de la paroisse de Saint-Michel-du-Squatec (Changement de nom)	1068

#### ÉNERGIE ET RESSOURCES NATURELLES

Programmes de réforme cadastrale (Interdiction d'aliénation d'un droit de propriété)	1069
--	------

### RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

#### PROFESSIONNELS DÉSENGAGÉS ET PROFESSIONNELS NON PARTICIPANTS

Professionnels désengagés et professionnels non participants	1070
---	------



---

## Autorité des marchés financiers

---

### Assurances, Loi sur les...

---

#### Darwin National Compagnie d'assurances (nom utilisé au Québec par Darwin National Assurance Company)

*Avis de délivrance de permis*

Loi sur les assurances  
(chapitre A-32)

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers a délivré, en date du 23 septembre 2014, un permis d'assureur à Darwin National Compagnie d'assurances (nom utilisé au Québec par Darwin National Assurance Company), l'autorisant à exercer ses activités au Québec dans les catégories d'assurance suivantes :

- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance contre le détournement
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

Le représentant principal au Québec est monsieur David Eramian, avocat, du cabinet Lavery, de Billy, dont l'établissement d'affaires est situé au 1, Place Ville Marie, bureau 4000, Montréal (Québec) H3B 4M4.

Le siège de l'assureur est situé au 1690 New Britain Avenue, Suite 101, Farmington, Connecticut, U.S.A., 06032.

Fait le 16 octobre 2014

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

4527

---

## Avis divers

---

### Bureau de la sécurité privée

*Ajustements annuels des droits*

Conformément à l'article 24 du Règlement d'application de la Loi sur la sécurité privée (RLRQ, chapitre S-3.5, r. 1), le Bureau de la sécurité privée publie, par la présente, le résultat de l'indexation pour l'année 2015 des droits prévus aux articles 3, 12 et 15 dudit règlement pour les permis qu'il délivre.

Ces droits sont indexés de plein droit au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année selon le taux d'augmentation de l'indice général des prix à la consommation pour le Canada pour

la période de 12 mois se terminant le 30 septembre de l'année précédente, tel que déterminé par Statistique Canada.

Le taux correspondant à cette variation annuelle, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 septembre 2014, est établi à 2,0%. Cette indexation est diminuée au dollar le plus près si elle comprend une fraction de dollar inférieur à 0,50\$; elle est augmentée au dollar le plus près si elle comprend une fraction de dollar égale ou supérieur à 0,50\$.

En conséquence, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, les droits indexés sont ceux apparaissant ci-après, tel qu'on pourra les lire dans les articles 3, 12 et 15 du Règlement d'application de la Loi sur la sécurité privée :

3. La demande de permis d'agence est également accompagnée, selon la catégorie de permis, des droits suivants, remboursés au requérant dans le cas où le permis n'est pas délivré ou renouvelé :

1<sup>o</sup> agence de gardiennage : 2 753 \$;

2<sup>o</sup> agence d'investigation : 1 949 \$;

3<sup>o</sup> agence de serrurerie : 1 260 \$;

4<sup>o</sup> agence de systèmes électroniques de sécurité : 1 260 \$;

5<sup>o</sup> agence de convoyage de biens de valeur : 1 260 \$;

6<sup>o</sup> agence de service conseil en sécurité : 1 949 \$.

Sont joints à la demande des droits de 111 \$, non remboursables, pour chaque personne visée aux articles 7 et 8 de la Loi devant faire l'objet des vérifications prévues au premier alinéa de l'article 27 de la Loi. Ces droits sont de 41 \$ à l'égard de chaque personne pour qui ces vérifications ne sont pas requises en vertu de l'article 27.1 de la Loi.

12. La demande de permis d'agent est également accompagnée des droits suivants :

1<sup>o</sup> des droits de 52 \$, remboursés au requérant dans le cas où le permis n'est pas délivré ou renouvelé;

2<sup>o</sup> des droits de 81 \$, non remboursables, pour couvrir les frais pour procéder aux vérifications prévues à l'article 27 de la Loi. Ces droits ne sont pas exigibles si ces vérifications ne sont pas requises en vertu de l'article 27.1 de la Loi.

15. Le titulaire d'un permis d'agent doit verser, aux dates anniversaires de la délivrance ou du renouvellement de son permis, les droits annuels suivants :

1<sup>o</sup> des droits de 52 \$;

2<sup>o</sup> des droits de 26 \$ pour couvrir les frais pour procéder aux vérifications prévues au deuxième alinéa de l'article 27 de la Loi. Lorsqu'une personne est titulaire de plus d'un permis d'agent, ces droits ne sont exigibles qu'une fois par année pour l'ensemble des permis de cette personne.

*La Secrétaire,*  
ISABELLE F. LEBLANC

41583

**Droits à verser par les organismes gestionnaires de zec à la personne morale reconnue par le ministre comme étant leur représentant**

*Avis d'indexation*

Règlement sur les droits à verser en vertu de l'article 106.6 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (chapitre C-61.1, r. 17)

Conformément à l'article 2 du Règlement sur les droits à verser en vertu de l'article 106.6 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (chapitre C-61.1, r. 17), le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs publie le résultat de l'indexation des montants prévus pour le calcul des droits que tout organisme, signataire d'un protocole d'entente concernant la gestion d'une zone d'exploitation contrôlée, doit verser à la personne morale sans but lucratif visée à l'article 106.3 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (chapitre C-61.1), au 1<sup>er</sup> avril 2015, selon le pourcentage de variation annuelle, calculé pour le mois de juin de l'année précédente, de l'indice des prix à la consommation (IPC) publié par Statistique Canada.

Le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs informe le public que le pourcentage de variation annuelle, calculé pour le mois de juin 2014, de l'IPC a été publié à 2,4 % par Statistique Canada.

En conséquence, les montants prévus au calcul des droits à verser par tout organisme à la personne morale sans but lucratif visée à l'article 106.3 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune sont ajustés comme suit :

1<sup>o</sup> un montant de base de 1 204,81 \$ auquel s'ajoute 1,1 % du montant des droits perçus par l'organisme pour être membre de cet organisme, pour circuler sur le territoire dont il a la gestion ou pour y pratiquer une activité de chasse, de pêche ou une autre activité récréative, au cours de l'exercice financier de l'année précédant 2 ans l'année en cours. Ce montant ne peut toutefois excéder 5 312,32 \$ pour l'année 2015;

2<sup>o</sup> un montant de 2 \$ multiplié par le nombre de membres en règle de l'organisme.

La somme totale des 2 montants additionnés ne peut excéder 8 762,28 \$ pour l'année 2015.

Québec, le 14 octobre 2014

*Le ministre des Forêts, de la Faune  
et des Parcs,*  
LAURENT LESSARD

4534

**Droits exigibles pour la pratique d'activités et la circulation sur le territoire des zones d'exploitation contrôlée**

*Avis d'indexation*

Règlement sur les zones d'exploitation contrôlée de chasse et de pêche

Règlement sur les zones d'exploitation contrôlée de pêche au saumon

Règlement sur les zones d'exploitation contrôlée de chasse à la sauvagine

Conformément aux dispositions de trois règlements concernant les zones d'exploitation contrôlée, les montants maximums pouvant être demandés par des organismes partis à un protocole d'entente pour la pratique d'activités de chasse et de pêche et concernant les droits de circulation sur les territoires des zones d'exploitation contrôlée sont indexés le 1<sup>er</sup> avril 2015 selon le pourcentage de variation annuelle calculé pour le mois de juin de l'année précédente, de l'indice général des prix à la consommation (IPC) publié par Statistique Canada.

Le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs informe le public que le pourcentage de variation annuelle de l'indice des prix à la consommation (IPC), calculé pour le mois de juin 2014, a été publié à 2,4 % par Statistique Canada.

**Zecs de chasse et de pêche**

En vertu de l'article 28.1 du Règlement sur les zones d'exploitation contrôlée de chasse et de pêche (chapitre C-61.1, r. 78), édicté par le décret n<sup>o</sup> 1255-99 (1999, G.O. 2, 5907) et ses modifications subséquentes, les montants maximums des droits exigibles pour la pratique de la pêche et de la chasse, établis conformément aux articles 17 et 20, ainsi que les montants maximums des droits

exigibles pour la circulation, établis conformément aux articles 19 et 22 du même règlement, sont indexés à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015 et sont ajustés comme suit :

**19.** Une personne ne peut circuler en véhicule dans une ZEC, à moins d'avoir payé le montant des droits de circulation établi par règlement de l'organisme; ces droits ne peuvent excéder, sous réserve de l'article 22 :

1<sup>o</sup> a) 10,41 \$, lorsqu'elle y circule seule, qu'elle y transporte ou non des véhicules supplémentaires;

b) 10,41 \$, pour l'ensemble des personnes, lorsqu'elle y circule avec d'autres personnes mais qu'elle n'y transporte pas de véhicules supplémentaires;

c) 10,41 \$ par personne, lorsqu'elle y circule avec d'autres personnes et qu'elle y transporte des véhicules supplémentaires ou, le cas échéant, 10,41 \$ par véhicule, si le nombre de véhicules incluant le véhicule principal est inférieur au nombre de personnes qui circulent;

2<sup>o</sup> lorsque l'accès ou la sortie de la zec s'effectue entre 22 h et 7 h, pendant la période comprise entre le 16 avril et le 14 septembre, ou entre 21 h et 6 h, pendant la période comprise entre le 15 septembre et le 15 avril, un montant supplémentaire de 4,17 \$ peut être exigé de la personne qui conduit le véhicule principal.

**20.** Un organisme peut, par règlement, établir pour le bénéfice de ses membres un droit forfaitaire saisonnier pour la pratique de la pêche, un droit forfaitaire annuel pour la pratique de la chasse et un droit forfaitaire annuel pour la pratique de toutes les activités mentionnées aux paragraphes 1 à 7, à la condition de l'établir pour chaque activité visée à ces paragraphes et de respecter les montants maximums correspondants :

1<sup>o</sup> 149,50 \$ pour la pêche pratiquée du 1<sup>er</sup> décembre au 15 avril;

2<sup>o</sup> 149,50 \$ pour la pêche pratiquée du 16 avril au 30 novembre;

3<sup>o</sup> 149,50 \$ pour la chasse, à l'exclusion de la chasse au cerf de Virginie, à l'orignal, au caribou ou à l'ours noir;

4<sup>o</sup> 249,30 \$ pour la chasse au cerf de Virginie;

5<sup>o</sup> 383,35 \$ pour la chasse à l'orignal;

6<sup>o</sup> 249,30 \$ pour la chasse au caribou;

7<sup>o</sup> 249,30 \$ pour la chasse à l'ours noir;

8<sup>o</sup> 602,41 \$ pour la pratique de toutes les activités prévues aux paragraphes 1 à 7.

## ANNEXE II

### MAXIMUM DES DROITS EXIGIBLES POUR LA PRATIQUE DE LA PÊCHE ET DE LA CHASSE

À compter du 1<sup>er</sup> avril 2015

1<sup>o</sup> 26,28 \$ par jour pour la pêche pratiquée du 1<sup>er</sup> décembre au 15 avril;

2<sup>o</sup> 26,28 \$ par jour pour la pêche pratiquée du 16 avril au 30 novembre;

3<sup>o</sup> 26,28 \$ par jour pour la chasse, à l'exclusion de la chasse au cerf de Virginie, à l'orignal, au caribou ou à l'ours noir;

4<sup>o</sup> 43,59 \$ par jour pour la chasse au cerf de Virginie;

5<sup>o</sup> 65,72 \$ par jour pour la chasse à l'orignal;

6<sup>o</sup> 43,59 \$ par jour pour la chasse au caribou;

7<sup>o</sup> 43,59 \$ par jour pour la chasse à l'ours noir.

## ANNEXE III

### MAXIMUM DES DROITS FORFAITAIRES ANNUELS POUR CIRCULER EN VÉHICULE

1<sup>o</sup> 103,83 \$ dans le cas où 1 seul véhicule est utilisé;

2<sup>o</sup> 124,64 \$ dans le cas où 2 véhicules sont utilisés;

3<sup>o</sup> 138,43 \$ dans le cas où 3 véhicules ou plus sont utilisés.

### Zecs de pêche au saumon

En vertu de l'article 20.2 du Règlement sur les zones d'exploitation contrôlée de pêche au saumon (chapitre C-61.1, r. 79), édicté par le décret n<sup>o</sup> 1255-99 (1999, G.O. 2, 5907) et ses modifications subséquentes, les montants maximums des droits exigibles pour la pratique de la pêche au saumon, établis conformément à l'article 15, ainsi que les montants maximums des droits exigibles pour la circulation, établis conformément aux articles 16 et 17 du même règlement, sont indexés à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015 et sont ajustés comme suit :

**15.** Une personne ne peut pêcher dans une ZEC à moins d'avoir payé le montant des droits établis par règlement de l'organisme; ceux-ci ne peuvent toutefois excéder les montants ci-après ou ceux établis conformément à l'article 18, dans le cas d'un non-résident :

1<sup>o</sup> 44,43 \$ par jour dans un secteur à accès non contingenté;

2° 95,21 \$ par jour dans un secteur à accès contingenté;

3° 144,26 \$ par jour dans un secteur à accès contingenté pour lequel la sélection des pêcheurs est faite conformément au paragraphe 1 de l'article 9;

4° 1154,08 \$ par jour dans tout secteur pour lequel la sélection des pêcheurs est faite conformément à l'article 13.

Les droits visés au paragraphe 4 du premier alinéa ne peuvent être exigés que dans le cadre d'une activité de levée de fonds d'un organisme sans but lucratif.

**16.** Une personne ne peut circuler en véhicule dans une ZEC à moins d'avoir payé le montant des droits de circulation établi par règlement de l'organisme; ces droits ne peuvent excéder :

1° 6,04 \$ par véhicule;

2° 6,04 \$ supplémentaire par véhicule si la personne accède ou sort de la ZEC entre 22 h et 7 h.

**17.** Un organisme peut, par règlement, établir pour le bénéfice de toute personne un droit forfaitaire annuel pour la circulation dans une ZEC qui ne peut excéder 78,34 \$. Ce droit inclut celui de son conjoint et de leurs enfants mineurs.

Le paiement de ce droit forfaitaire ne dispense pas son titulaire du paiement des droits exigibles en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 16.

### Zecs de chasse à la sauvagine

Conformément aux dispositions de l'article 17.1 du Règlement sur les zones d'exploitation contrôlée de chasse à la sauvagine (chapitre C-61.1, r. 77), édicté par le décret n<sup>o</sup> 1255-99 (1999, G.O. 2, 5907) et ses modifications subséquentes, les montants maximums des droits exigibles pour la pratique de la chasse à la sauvagine, établis conformément à l'article 15 du règlement, sont indexés à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015 et sont ajustés comme suit :

**15.** Une personne ne peut chasser la sauvagine dans une ZEC à moins d'avoir payé le montant des droits établis par règlement de l'organisme; ceux-ci ne peuvent toutefois excéder les montants ci-après ou ceux établis conformément à l'article 16, dans le cas d'un non-résident :

1° 76,18 \$ par jour;

2° 144,26 \$ par jour dans un secteur à accès contingenté pour lequel la sélection des chasseurs est faite conformément au paragraphe 1 de l'article 8;

3° 1154,08 \$ par jour dans tout secteur pour lequel la sélection des chasseurs est faite conformément à l'article 13.

Les droits visés au paragraphe 3 du premier alinéa ne peuvent être exigés que dans le cadre d'une activité de levée de fonds d'un organisme sans but lucratif.

Québec, le 2 octobre 2014

*Le ministre des Forêts,  
de la Faune et des Parcs,*  
LAURENT LESSARD

4528

---

## Directeur de l'état civil

---

### Changements de nom — Accordés

---

#### Fatoumata Bah

Par la décision numéro 2014 CN 6022, qui a pris effet le 22 septembre 2014, le Directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Fatoumata **Bah**, née le 15 mai 1973, en celui de Aliyoro **Bah**.

Québec, le 22 septembre 2014

*Le Directeur de l'état civil,*  
RENO BERNIER

#### Juan Cristobal Rojas

Par la décision numéro 2014 CN 0662, qui a pris effet le 17 septembre 2014, le Directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Juan Cristobal **Rojas**, né le 5 décembre 2008, en celui de Juan Cristobal **Rojas Sogbi**.

Québec, le 17 septembre 2014

*Le Directeur de l'état civil,*  
RENO BERNIER

**Lucas Remon**

Par la décision numéro 2014 CN 0678, qui a pris effet le 17 septembre 2014, le Directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Lucas **Remon**, né le 31 juillet 2009, en celui de Lucas **Remon De Glandon**.

Québec, le 17 septembre 2014

*Le Directeur de l'état civil,*  
RENO BERNIER

**Mireille Alfred Gabriel Chachati**

Par la décision numéro 2014 CN 0690, qui a pris effet le 15 septembre 2014, le Directeur de l'état civil a effectué le changement de nom de Mireille Alfred Gabriel **Chachati**, née le 8 juin 1977, en celui de Mireille Alfred Gabriel **Assal**.

Québec, le 15 septembre 2014

*Le Directeur de l'état civil,*  
RENO BERNIER

4531

---

**Changements de nom — Demandes**

---

**Alexandre Clapin-Pépin**

Prenez avis que Alexandre Clapin-Pépin, dont l'adresse du domicile est le 1385, rue Fernand-Seguin, Laval, Québec H7G 4G3, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Aleksandre Clapin-Pépin.

Laval, le 2 octobre 2014

ALEXANDRE CLAPIN-PÉPIN

41554-44-2

**Amélia Alexianne Chantale Marie Ouimet**

Prenez avis que Amélia Alexianne Chantale Marie Ouimet, dont l'adresse du domicile est le 593, rue Saint-Georges, La Prairie, Québec J5R 2N2, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Amélia Alexianne Chantale Marie Laramée.

La Prairie, le 14 octobre 2014

AMÉLIA OUIMET

41566-44-2

**Anabel Morin**

Prenez avis que Annick Savage-Doiron, dont l'adresse du domicile est le 894, chemin Rhéaume, Saint-Michel, Québec J0L 2J0, présentera au Directeur de l'état civil, en sa qualité de mère, une demande pour changer le nom de Anabel Morin en celui de Anabel Morin-Savage.

Saint-Michel, le 9 octobre 2014

ANNICK SAVAGE-DOIRON

41571-44-2

**Andrew Ellis Rutledge**

Prenez avis que Andrew Ellis Rutledge, dont l'adresse du domicile est le 4545, avenue Walkley, appartement 105, Montréal, Québec H4B 2K8, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Andrew Ellis Marchant.

Montréal, le 30 juillet 2014

ANDREW ELLIS RUTLEDGE

41555-44-2

**Asad Arshad**

Prenez avis que Asad Arshad, dont l'adresse du domicile est le 11805, rue Ranger, appartement 18, Montréal, Québec H4J 2K7, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Asad Amjad.

Montréal, le 15 octobre 2014

ASAD ARSHAD

41572-44-2

**Beatrice Emmanuel**

Prenez avis que Beatrice Emmanuel, dont l'adresse du domicile est le 948, avenue Wilson, Montréal, Québec H4A 2T2, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Beatrice Synthia Emmanuel.

Montréal, le 10 octobre 2014

BEATRICE EMMANUEL

4524-43-2

**Bérangère Dupuis**

Prenez avis que Bérangère Dupuis, dont l'adresse du domicile est le 1058, rue Wolfe, appartement 11, Montréal, Québec H2L 3J1, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Dominique Raymond.

Montréal, le 25 septembre 2014

BÉRANGÈRE DUPUIS

41556-44-2

**Camille Marie-Esther Huard**

Prenez avis que Camille Marie-Esther Huard, dont l'adresse du domicile est le 7, rue Saint-Gédéon, appartement B, Saint-Michel-de-Bellechasse, Québec G0R 3S0, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Camille Marie-Esther Gagnon.

Saint-Michel-de-Bellechasse, le 8 octobre 2014

CAMILLE HUARD

41557-44-2

**Céline Marie Roseline Gemma Boyer**

Prenez avis que Céline Marie Roseline Gemma Boyer, dont l'adresse du domicile est le 1450, rue Beaumont, appartement 8, Longueuil, Québec J4M 1B7, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Céline Boyer.

Longueuil, le 8 octobre 2014

CÉLINE BOYER

41567-44-2

**Claudette Marie Antoinette Vyvyan Vanier**

Prenez avis que Claudette Marie Antoinette Vyvyan Vanier, dont l'adresse du domicile est le 20, rue des Émeraudes, appartement 702, Repentigny, Québec J6A 0A7, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Claude Marie Antoinette Vyvyan Vanier.

Repentigny, le 14 octobre 2014

CLAUDETTE VANIER

41568-44-2

**Denise Marie Rose Farly**

Prenez avis que Denise Marie Rose Farly, dont l'adresse du domicile est le 405, chemin de Chambly, appartement 524, Longueuil, Québec J4H 3X9, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Denise Marie Rose Farley.

Longueuil, le 10 octobre 2014

DENISE FARLY

41558-44-2

**Dorothée Marie Judith Bouthillette**

Prenez avis que Dorothée Marie Judith Bouthillette, dont l'adresse du domicile est le 1005, rue de la Sainte-Famille, appartement 12, Sherbrooke, Québec J1E 1V2, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Dorothée Marie Judith Lacroix.

Sherbrooke, le 14 octobre 2014

DOROTHÉE BOUTHILLETTE

41573-44-2

**Fares Tristan Lazid**

Prenez avis que Annie Beauchemin, dont l'adresse du domicile est le 12047, avenue Hénault, Montréal, Québec H1G 5T4, présentera au Directeur de l'état civil, en sa qualité de mère, une demande pour changer le nom de Fares Tristan Lazid en celui de Fares Tristan Beauchemin Lazid.

Montréal, le 25 septembre 2014

ANNIE BEAUCHEMIN

41537-43-2

**Félix Lafond**

Prenez avis que Isabelle Nadeau, dont l'adresse du domicile est le 24, rue Villeray, L'Isle-Verte, Québec G0L 1L0, présentera au Directeur de l'état civil, en sa qualité de mère, une demande pour changer le nom de Félix Lafond en celui de Félix Nadeau.

L'Isle-Verte, le 13 octobre 2014

ISABELLE NADEAU

41574-44-2

**Hadi Karesli**

Prenez avis que Hadi Karesli, dont l'adresse du domicile est le 6048A, avenue du Parc, Montréal, Québec H2V 4H3, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Eduard Karesli.

Montréal, le 15 octobre 2014

HADI KARESLI

41575-44-2

**Ivano Russo-Melançon  
Sophia Russo-Melançon**

Prenez avis que Tina Daniela Russo, dont l'adresse du domicile est le 8227, rue Pierre-Maguet, Montréal, Québec H1E 6N9, présentera au Directeur de l'état civil, en sa qualité de mère, une demande pour changer les noms de Ivano Russo-Melançon et de Sophia Russo-Melançon en ceux de Ivano Russo Melançon et de Sophia Russo Melançon.

Montréal, le 6 octobre 2014

TINA DANIELA RUSSO

41559-44-2

**Jacob Dufour  
Lily-Ann Dufour**

Prenez avis que Jonathan Bergeron Martin, dont l'adresse du domicile est le 10530, avenue Royale, Sainte-Anne-de-Beaupré, Québec G0A 3C0, présentera au Directeur de l'état civil, en sa qualité de père, une demande pour changer les noms de Jacob Dufour et de Lily-Ann Dufour en ceux de Jacob Dufour Martin et de Lily-Ann Dufour Martin.

Sainte-Anne-de-Beaupré, le 6 octobre 2014

JONATHAN BERGERON MARTIN

41560-44-2

**Karim Kamel**

Prenez avis que Sherif Saad, dont l'adresse du domicile est le 17960, rue Thivierge, Pierrefonds, Québec H9J 4C2, présentera au Directeur de l'état civil, en sa qualité de père, une demande pour changer le nom de Karim Kamel en celui de Karim Saad.

Pierrefonds, le 20 septembre 2014

SHERIF SAAD

41561-44-2

**Karim Yarrari**

Prenez avis que Karim Yarrari, dont l'adresse du domicile est le 4750, rue Ontario Est, appartement 404, Montréal, Québec H1V 1L4, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Maxime Karim Yarrari.

Montréal, le 8 octobre 2014

KARIM YARRARI

41546-43-2

**Karolyn Louise Marie Croteau**

Prenez avis que Karolyn Louise Marie Croteau, dont l'adresse du domicile est le 528, rue Saint-Georges, Drummondville, Québec J2C 4H4, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Emilie Karolyn Louise Moris.

Drummondville, le 14 octobre 2014

KAROLYN CROTEAU

41569-44-2

**Kenny Verdieu**

Prenez avis que Kenny Verdieu, dont l'adresse du domicile est le 8923, 13<sup>e</sup> Avenue, Montréal, Québec H1Z 3L1, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Kennya Verdieu.

Montréal, le 8 octobre 2014

KENNY VERDIEU

41570-44-2

**Leslie Ann Koutsoufis**

Prenez avis que Leslie Ann Koutsoufis, dont l'adresse du domicile est le 2560, rue Denonville, Montréal, Québec H4E 1N1, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Leslie Ann Martirano.

Verdun, le 8 octobre 2014

LESLIE ANN KOUTSOUFIS

41538-43-2

**Lorraine Lalonde Plouffe**

Prenez avis que Lorraine Lalonde Plouffe, dont l'adresse du domicile est le C.P. 941, succursale Place Desjardins, Montréal, Québec H5B 1C1, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Lorraine Plouffe Lalonde.

Montréal, le 7 octobre 2014

LORRAINE PLOUFFE LALONDE

41547-43-2

**Marc-André Enachi**

Prenez avis que Ion Enachi, dont l'adresse du domicile est le 503, rue Foster, Laval, Québec H7P 3G5, présentera au Directeur de l'état civil, en sa qualité de père, une demande pour changer le nom de Marc-André Enachi en celui de Marc Enachi.

Laval, le 4 octobre 2014

ION ENACHI

41539-43-2

**Marc Baudouy-Galardo**

Prenez avis que Marc Baudouy-Galardo, dont l'adresse du domicile est le 451, 23<sup>e</sup> Avenue, L'Île-Perrot, Québec J7V 4N3, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marc Baudouy.

L'Île-Perrot, le 20 octobre 2014

MARC BAUDOUY-GALARDO

41576-44-2

**Marcos Rivera Mejia**

Prenez avis que Marcos Rivera Mejia, dont l'adresse du domicile est le 1651, boulevard Saint-Joseph Est, appartement 12, Montréal, Québec H2J 1N1, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Americo-Di Mackintosh Stephen De Galles.

Montréal, le 7 octobre 2014

MARCOS RIVERA MEJIA

41540-43-2

**Marie-Soleil Dufour**

Prenez avis que Marie-Soleil Dufour, dont l'adresse du domicile est le 3175, chemin du Lac, Val-d'Or, Québec J9P 6T1, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marie-Soleil Hallé.

Val-d'Or, le 15 septembre 2014

MARIE-SOLEIL DUFOUR

41562-44-2

**Marjo Mone**

Prenez avis que Marjo Mone, dont l'adresse du domicile est le 1068, rue Riverview, Verdun, Québec H4H 2C2, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Mario Mone.

Verdun, le 1<sup>er</sup> octobre 2014

MARIO MONE

41563-44-2

**Mary Ilona Fabian Harris**

Prenez avis que Mary Ilona Fabian Harris, dont l'adresse du domicile est le 381, rue Frontenac, Dollard-Des Ormeaux, Québec H9G 1R4, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Nancy Mary Ilona Fabian Harris.

Dollard-Des Ormeaux, le 5 octobre 2014

MARY FABIAN HARRIS

41541-43-2

**Max Mukasa Virtue-Mbulu**

Prenez avis que Max Mukasa Virtue-Mbulu, dont l'adresse du domicile est le 77, rue Saint-Onésime, appartement 5, Lévis, Québec G6V 5Z4, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Maxence Ambroise Eulalie Devertu.

Lévis, le 14 octobre 2014

MAX VIRTUE-MBULU

41548-43-2

**Maya Suzanne Alexandra Cantin**

Prenez avis que Carroll Margaret Wilson, dont l'adresse du domicile est le 3700, avenue Benny, appartement 221, Montréal, Québec H4B 3A3, présentera au Directeur de l'état civil, en sa qualité de mère, une demande pour changer le nom de Maya Suzanne Alexandra Cantin en celui de Maya Suzanne Alexandra Cantin-Wilson.

Montréal, le 4 octobre 2014

CARROLL WILSON

41564-44-2

**Mehdi Oliveira-Aboukoubais**

Prenez avis que Mehdi Oliveira-Aboukoubais, dont l'adresse du domicile est le 5997, rue D'Iberville, Montréal, Québec H2G 2C2, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Mehdi Oliveira.

Montréal, le 15 octobre 2014

MEHDI OLIVEIRA

41577-44-2

**Micheline Moineau**

Prenez avis que Micheline Moineau, dont l'adresse du domicile est le 5653, rue Shumack, Pierrefonds, Québec H8Z 3K2, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Micheline Daoust.

Pierrefonds, le 15 octobre 2014

MICHELINE MOINEAU

41578-44-2

**Mohamed El Khoumsi**

Prenez avis que Saïd El Khoumsi, dont l'adresse du domicile est le 103, rue Bertille-Paiement, Gatineau, Québec J8P 0C6, présentera au Directeur de l'état civil, en sa qualité de père, une demande pour changer le nom de Mohamed El Khoumsi en celui de Rayan El Khoumsi.

Gatineau, le 6 octobre 2014

SAÏD EL KHOUMSI

41542-43-2

**Myrka Sandy Marie Mercier Lamontagne**

Prenez avis que Myrka Sandy Marie Mercier Lamontagne, dont l'adresse du domicile est le 978, boulevard Témiscamingue, Rouyn-Noranda, Québec J9Y 0G4, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Myrka Sandy Marie Mercier.

Rouyn-Noranda, le 15 octobre 2014

MYRKA MERCIER

41579-44-2

**Nicolae Floarea**

Prenez avis que Nicolae Floarea, dont l'adresse du domicile est le 10100, rue Paul-Comtois, appartement 603, Montréal, Québec H4N 3H9, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Nikolae Floarea.

Montréal, le 16 octobre 2014

NIKOLAE FLOAREA

41580-44-2

**Rachelle Marie Lamontagne**

Prenez avis que Rachelle Marie Lamontagne, dont l'adresse du domicile est le 161, rue Crémazie, Chicoutimi, G7J 1Z1, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Rachel Lamontagne.

Chicoutimi, le 8 octobre 2014

RACHEL LAMONTAGNE

41549-43-2

**Rémi Jules Joseph Poulette**

Prenez avis que Rémi Jules Joseph Poulette, dont l'adresse du domicile est le 678, rue Brodeur, appartement 2, Longueuil, Québec J4J 2S8, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Rémi Jules Joseph Bossé et, en sa qualité de père, pour changer les noms de Éliane Laure Nancy Poulette et de Mathis Michel Sébastien Poulette en ceux de Éliane Laure Nancy Bossé et de Mathis Michel Sébastien Bossé.

Longueuil, le 9 octobre 2014

RÉMI POULETTE

41565-44-2

**Romane Claude-Hélène Gagnon-Fréchette**

Prenez avis que Danielle Marie Hélène Fréchette, dont l'adresse du domicile est le 205, rue Hugues-Pommier, Boucherville, Québec J4B 1M7, présentera au Directeur de l'état civil, en sa qualité de mère, une demande pour changer le nom de Romane Claude-Hélène Gagnon-Fréchette en celui de Romane Claude-Hélène Gagnon.

Boucherville, le 14 octobre 2014

DANIELLE FRÉCHETTE

41581-44-2

**Shaanaze Belkhaouda**

Prenez avis que Shaanaze Belkhaouda, dont l'adresse du domicile est le 5230, avenue Papineau, Montréal, Québec H2H 1W2, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Shaanaze Denicourt.

Montréal, le 9 octobre 2014

SHAANAZE BELKHAOUDA

41582-44-2

**Sonia Marie Monique Tremblay**

Prenez avis que Sonia Marie Monique Tremblay, dont l'adresse du domicile est le 114, rue Lacasse, Saint-Gilles, Québec, G0S 2P0, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Sonya Marie Monique Tremblay.

Québec, le 9 octobre 2014

SONIA TREMBLAY

41550-43-2

**Steev St-Denis**

Prenez avis que Steev St-Denis, dont l'adresse du domicile est le 465, 12<sup>e</sup> Avenue, appartement 6, Laval, Québec H7N 4C2, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Jean Paquette.

Laval, le 14 octobre 2014

STEEV ST-DENIS

41551-43-2

**Steven Joseph Richard Johnny Zajac**

Prenez avis que Steven Joseph Richard Johnny Zajac, dont l'adresse du domicile est le 6652, avenue Christophe-Colomb, appartement 310, Montréal, Québec H2S 2G9, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Steven Joseph Richard Johny Zajac-Descôteaux.

Montréal, le 8 octobre 2014

STEVEN ZAJAC

41552-43-2

**Yong-Il Yoon**

Prenez avis que Yong-Il Yoon, dont l'adresse du domicile est le 245, rue de Cherbourg, Candiac, Québec J5R 6R7, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de David Yong-Il Yoon.

Candiac, le 6 octobre 2014

YONG-IL YOON

41543-43-2

**Yu Rong Chu**

Prenez avis que Jian Chu, dont l'adresse du domicile est le 223, rue Khalil-Gibran, Saint-Laurent, Québec H4N 4A2, présentera au Directeur de l'état civil, en sa qualité de père, une demande pour changer le nom de Yu Rong Chu en celui de Alex Chu.

Saint-Laurent, le 27 septembre 2014

JIAN CHU

41544-43-2

---

**Déclarations tardives de filiation**

---

**Alice Nadeau**

Prenez avis que Alexandre Gauthier, dont l'adresse du domicile est le 243, rue du Niger, Repentigny, Québec J5Y 2S5, a déclaré au Directeur de l'état civil être le père de Alice Nadeau, née le 22 mai 2014 à Longueuil et fille de Isabelle Nadeau.

En conséquence, le soussigné requiert du Directeur de l'état civil qu'il inscrive son nom comme père de Alice Nadeau dans l'acte de naissance de cette dernière et dont le nom de famille sera modifié pour se lire comme suit: Nadeau-Gauthier.

Prenez en outre avis que toute objection d'un tiers à la présente déclaration doit être notifiée aux déclarants, à l'enfant mineur âgé de quatorze ans ou plus et au Directeur de l'état civil au plus tard dans les vingt jours de la dernière publication d'un avis de cette déclaration.

Repentigny, le 8 octobre 2014

ALEXANDRE GAUTHIER

41584-44-2

**Charly Laprise**

Prenez avis que Sébastien Martel, dont l'adresse du domicile est le 206, rue Tremblay, Falardeau, Québec, G0V 1C0, a déclaré au Directeur de l'état civil être le père de Charly Laprise, né le 4 juin 2011 à Chicoutimi et fils de Hélène Laprise.

En conséquence, le soussigné requiert du Directeur de l'état civil qu'il inscrive son nom comme père de Charly Laprise dans l'acte de naissance de ce dernier.

Prenez en outre avis que toute objection d'un tiers à la présente déclaration doit être notifiée aux déclarants, à l'enfant mineur âgé de quatorze ans ou plus et au Directeur de l'état civil au plus tard dans les vingt jours de la dernière publication d'un avis de cette déclaration.

Falardeau, le 8 octobre 2014

SÉBASTIEN MARTEL

41553-43-2

**Teneisha Lynelle Collins**

Prenez avis que Kenneth Anthony Jeffers, dont l'adresse du domicile est le 1329, Erinmore Dr, Mississauga, Ontario L5C 1N6, a déclaré au Directeur de l'état civil être le père de Teneisha Lynelle Collins, née le 22 février 1984 à Montréal et fille de Mandy Collins.

En conséquence, le soussigné requiert du Directeur de l'état civil qu'il inscrive son nom comme père de Teneisha Lynelle Collins dans l'acte de naissance de cette dernière.

Prenez en outre avis que toute objection d'un tiers à la présente déclaration doit être notifiée aux déclarants, à l'enfant mineur âgé de quatorze ans ou plus et au Directeur de l'état civil au plus tard dans les vingt jours de la dernière publication d'un avis de cette déclaration.

Mississauga, le 13 septembre 2014

KENNETH JEFFERS

41545-43-2

**Zack Lalonde**

Prenez avis que Delvis Antonio Duverge Quezada, dont l'adresse du domicile est le 12355, avenue Fortin, Montréal-Nord, Québec H1G 3Z6, a déclaré au Directeur de l'état civil être le père de Zack Lalonde, né le 18 novembre 2012 à Montréal et fils de Bianca Lalonde-Clavette.

En conséquence, le soussigné requiert du Directeur de l'état civil qu'il inscrive son nom comme père de Zack Lalonde dans l'acte de naissance de ce dernier et dont le nom de famille sera modifié pour se lire comme suit : Duverge Lalonde.

Prenez en outre avis que toute objection d'un tiers à la présente déclaration doit être notifiée aux déclarants, à l'enfant mineur âgé de quatorze ans ou plus et au Directeur de l'état civil au plus tard dans les vingt jours de la dernière publication d'un avis de cette déclaration.

Montréal, le 9 octobre 2014

DELVIS DUVERGE QUEZADA

41585-44-2

---

**Ministères, Avis concernant les...**


---

**Affaires municipales et  
Occupation du territoire**


---

**Municipalité de la paroisse de Saint-Antonin**

J'approuve, conformément à l'article 25 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (RLRQ, chapitre O-9), la demande de changement de nom de la Municipalité de la paroisse de Saint-Antonin, située dans la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup, afin que son nom soit celui de «Municipalité de Saint-Antonin».

Québec, le 17 octobre 2014

*Le ministre des Affaires municipales  
et de l'Occupation du territoire,*  
PIERRE MOREAU

**Municipalité de la paroisse de Saint-Antonin**

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Pierre Moreau, donne avis qu'il a approuvé en date du 17 octobre 2014, conformément à l'article 25 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (RLRQ, chapitre O-9), la demande de changement de nom de la Municipalité de la paroisse de Saint-Antonin, située dans la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup, pour lui donner le nom de «Municipalité de Saint-Antonin».

*Le ministre des Affaires municipales  
et de l'Occupation du territoire,*  
PIERRE MOREAU

4529

**Municipalité de la paroisse de  
Saint-Michel-du-Squatec**

J'approuve, conformément à l'article 25 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (RLRQ, chapitre O-9), la demande de changement de nom de la Municipalité de la paroisse de Saint-Michel-du-Squatec, située dans la Municipalité régionale de comté de Témiscouata, afin que son nom soit celui de «Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec».

*Le ministre des Affaires municipales  
et de l'Occupation du territoire,*  
PIERRE MOREAU

**Municipalité de la paroisse de  
Saint-Michel-du-Squatec**

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Pierre Moreau, donne avis qu'il a approuvé en date du 17 octobre 2014, conformément à l'article 25 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (RLRQ, chapitre O-9), la demande de changement de nom de la Municipalité de la paroisse de Saint-Michel-du-Squatec, située dans la Municipalité régionale de comté de Témiscouata, pour lui donner le nom de «Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec».

*Le ministre des Affaires municipales  
et de l'Occupation du territoire,*  
PIERRE MOREAU

4530

---

## Énergie et Ressources naturelles

---

### Programme de réforme cadastrale

CONCERNANT l'interdiction d'aliéner un droit de propriété dans les lots couverts par le mandat de rénovation cadastrale 2058

Il incombe au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles de fixer la période (d'au plus 15 jours) pendant laquelle il est interdit d'aliéner un droit de propriété dans les lots couverts par un mandat de rénovation cadastrale, conformément à l'article 15 de la Loi favorisant la réforme du cadastre québécois. Cette période débutera le 17 novembre et se terminera le 1<sup>er</sup> décembre 2014 inclusivement, ou dès l'entrée en vigueur du plan cadastral de rénovation, si elle survient avant l'expiration de cette période.

Le territoire en cause est situé dans la circonscription foncière de Berthier et comprend, en référence au cadastre suivant :

Paroisse de Saint-Barthélemy : les lots 242 à 244, 246 à 273, 273A, 274 à 704, 704A, 705 à 841, 841A, 842 à 853, 853A, 853B, 854 à 1043, 1048, 1049, 1051.

Ce territoire comprend, pour le cadastre susmentionné, les subdivisions des lots ci-dessus énumérés, les parcelles sans désignation cadastrale comprises dans ce territoire ainsi que tous les lots qui y ont été créés à la suite d'une opération cadastrale effectuée entre le 3 octobre 2014 et la date du début de la période d'interdiction.

*Le directeur de la rénovation cadastrale,*  
JEAN THIBAUT

4523

### Programme de réforme cadastrale

CONCERNANT l'interdiction d'aliéner un droit de propriété dans les lots couverts par le mandat de rénovation cadastrale 2287

Il incombe au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles de fixer la période (d'au plus 15 jours) pendant laquelle il est interdit d'aliéner un droit de propriété dans les lots couverts par un mandat de rénovation cadastrale, conformément à l'article 15 de la Loi favorisant la réforme du cadastre québécois. Cette période débutera le 17 novembre et se terminera le 1<sup>er</sup> décembre 2014 inclusivement, ou dès l'entrée en vigueur du plan cadastral

de rénovation, si elle survient avant l'expiration de cette période.

Le territoire en cause est situé dans la circonscription foncière de Papineau et comprend, en référence aux cadastres suivants :

Canton d'Amherst :

rang 1 : les lots 1A, 1B, 2A, 2B, 3A, 3B, 4A, 4B, 5A, 5B, 6A, 6B;

rang A : les lots 1 à 4, 5A, 5B, 6A, 6B, 7, 8;

rang B : les lots 1 à 8.

Canton d'Addington : tous les lots de ce cadastre.

Ce territoire comprend, pour les cadastres susmentionnés, les subdivisions des lots ci-dessus énumérés, les parcelles sans désignation cadastrale comprises dans ce territoire ainsi que tous les lots qui y ont été créés à la suite d'une opération cadastrale effectuée entre le 3 octobre 2014 et la date du début de la période d'interdiction.

*Le directeur de la rénovation cadastrale,*  
JEAN THIBAUT

4523

## Régie de l'assurance maladie du Québec

### Professionnels désengagés et professionnels non participants

#### Professionnels désengagés et professionnels non participants

Liste par région de noms et adresses d'affaires des professionnels de la santé qui entendent exercer leur profession en dehors des cadres du régime en qualité de professionnels désengagés ou de professionnels non participants ou qui ont cessé d'exercer leur activité en cette qualité, ainsi que la date à laquelle prend effet leur désengagement ou leur non-participation ou la cessation de celle-ci, publiée conformément à l'article 24 du Règlement d'application concernant la Loi sur l'assurance maladie (chapitre A-29, r. 1).

La liste cumulative par région des noms et adresses d'affaires de tous ces professionnels de la santé a été publiée dans l'édition du 4 janvier 2014.

Professionnels désengagés	Date effective du désengagement	Date effective de la fin du désengagement
<b>Médecins omnipraticiens</b>		
<i>Région de la Montérégie</i>		
Phaneuf, Véronique, 1116, la Grande-Caroline, Rougemont (Québec) J0L 1M0	14 05 25	
<b>Dentistes</b>		
<i>Région de la Capitale Nationale</i>		
Gauthier, Philippe, Faculté de médecine dentaire, Université Laval, 2420, rue de la Terrasse Québec (Québec) G1V 0A6	14 06 05	
<i>Région de la Montérégie</i>		
Boucher, Sarah-Jane, 300-2066, chemin de Chambly, Longueuil (Québec) J4J 3Y7		14 07 29
Professionnels non participants	Date de la fin de non-participation	Date effective effective de la non-participation
<b>Médecins omnipraticiens</b>		
<i>Région de la Capitale Nationale</i>		
Boutet, Sylvain, 200-1035, avenue Wilfrid-Pelletier, Québec (Québec) G1W 0C5	14 09 24	
Cyr, Carole, 205A-3333, rue du Carrefour, Québec (Québec) G1C 5R9	14 05 24	
Frenette, Guy, 38, rue de la Ronde, Cap-Santé (Québec) GOA 1L0	14 04 25	
Lalonde, Christine, 180-801, Grande Allée Ouest, Québec (Québec) G1S 1C1	14 03 12	
Morency, Elizabeth, 620-2954, boulevard Laurier, Québec (Québec) G1V 4T2	14 03 29	
<i>Région de Chaudière-Appalaches</i>		
Patry, Danielle, 101-8149, rue du Mistral, Charny (Québec) G6X 1G5	14 04 26	
<i>Région de Lanaudière</i>		
Lacasse, Marie-Ève, 911, Montée des Pionniers, Terrebonne (Québec) J6V 2H2	14 02 01	

<b>Professionnels non participants</b>	<b>Date de la fin de non-participation</b>	<b>Date effective effective de la non-participation</b>
Therrien, Michel, 222, rue Bernard, Saint-Charles-Borromée (Québec) J6E 2C5		13 12 06
<i>Région des Laurentides</i>		
Aumont, Marie-France, 234, rue Saint-Vincent, Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 2B8	14 10 16	
Dumontier, Réal, case postale 189, Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R0	14 08 30	
Girardin, Joël, 444, rue Parent, Saint-Jérôme (Québec) J7Z 2A2	14 10 15	
Larouche, Isabelle, 30, boulevard Bouthillier, Rosemère (Québec) J7A 4B4	14 08 29	
Taillefer, Michel, case postale 189, Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R0	14 08 31	
Tulandi, Thomas, 120-30, boulevard Bouthillier, Rosemère (Québec) J7A 4B4	14 08 01	
<i>Région de la Mauricie et Centre-du-Québec</i>		
Dubois, Richard, 1543, boulevard des Forges, Trois-Rivières (Québec) G8Z 1T7	14 09 27	
<i>Région de la Montérégie</i>		
Brault, Serge, 510, 4 <sup>e</sup> Rue, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2X 3M6	14 07 13	
Corbin, Serge, 7, rue du Carrefour-de-la-Santé, Roxton Pond (Québec) J0E 1Z0	14 11 02	
Dupuy, Andre, 300, rue de Longueuil, Longueuil (Québec) J4H 1H4	14 10 11	14 09 03
Genot, Roxane, 520, rue d'Avaugour, Boucherville (Québec) J4B 0G6	14 05 16	
Gaul, Martine, 105-100, boulevard de Montarville, Boucherville (Québec) J4B 5M4	14 07 05	
Villeneuve, Suzanne, 300-8330, boulevard Taschereau, Brossard (Québec) J4X 1C2	14 01 09	
<i>Région de Montréal</i>		
Abikhzer, Victor, 350-5950, chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal (Québec) H3S 1Z6	14 01 16	
Beluska, Dora, 650, 16 <sup>e</sup> Avenue, Lachine (Québec) H8S 3N5	14 07 10	
Giasson, Carl Jr., 1100-625, avenue du Président-Kennedy, Montréal (Québec) H3A 1K2	14 03 30	
Godin, Jean, 1110-500, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3C 3C6	14 06 21	
Kwiatkowska, Caroline, 155-175, avenue Stillview, Pointe-Claire (Québec) H9R 4S3		13 12 26
Ouellet, Jeanne-Paule, 5407-3575, avenue du Parc, Montréal (Québec) H2X 3P9	14 01 05	
Perreault, Julie, 200-8127, boulevard Saint-Laurent, Montréal (Québec) H2P 2M1		14 02 03
<i>Région du Nord-du-Québec</i>		
Deschênes, François, 130, boulevard Matagami, Matagami (Québec) J0Y 2A0	14 10 30	
<i>Région de l'Outaouais</i>		
Belzile, Robert, 25, rue Saint-François, Gatineau (Québec) J9A 1B1		14 06 27
<i>Région du Saguenay – Lac Saint-Jean</i>		
Caron, Olivier, 550-2655, boulevard du Royaume, Jonquière (Québec)	14 09 19	

<b>Professionnels non participants</b>	<b>Date de la fin de non-participation</b>	<b>Date effective effective de la non-participation</b>
<b>Médecins spécialistes</b>		
<i>Région de la Capitale Nationale</i>		
Dreige, Danny, 180-801 Grande Allée Ouest, Québec (Québec) G1S 1C1	14 11 05	14 09 29
<i>Région de Laval</i>		
Scarinci, Christine, 305-3230, boulevard Curé-Labelle, Laval (Québec) H7P 0H9		14 10 03
<i>Région de la Montérégie</i>		
Giguère, Éric, 1465, rue Roberval, Saint-Bruno (Québec) J3V 3P8		14 03 27
<i>Région de Montréal</i>		
Bergeron, Yves, 2049, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H2K 1C1	14 08 02	14 08 09
Bouthillier, Claude, 2049, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H2K 1C1	14 10 25	
Doumit, Joseph, 111-1455, rue Peel, Montréal (Québec) H3A 1T5	14 07 05	
Filiatrault, Marc, 2049, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H2K 1C1	14 09 20	
Gagner, Michel, 191-315, place D'Youville, Montréal (Québec) H2Y 0A4	14 07 18	
Hashim, Ezat, 2381, boulevard Gouin Ouest, Montréal (Québec) H3M 1B5	14 05 05	
Lafontaine, Marc, 5811, chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal (Québec) H3S 1Z2		14 04 02
Samimi, Atieh, 809-1000, rue de la Commune Est, Montréal (Québec) H2L 5C1		14 03 06
Schwarz, Gaston, 1506, avenue du Docteur-Penfield, Montréal (Québec) H3G 1B9	14 01 23	
Schwarz, Karl Anthony, 1506, avenue du Docteur-Penfield, Montréal (Québec) H3G 1B9	14 01 23	
Veilleux, Bertrand, 301-1100, avenue Beaumont, Mont-Royal (Québec) H3P 3H5	14 09 01	
<i>Région de l'Outaouais</i>		
Boivin, Daniel, 232, boulevard Saint-Joseph, Gatineau (Québec) J8Y 3X4	14 02 17	
<i>Région du Saguenay - Lac Saint-Jean</i>		
Séguin, Bernard, 315-874, boulevard de l'Université, Chicoutimi (Québec) G7H 6B9	14 04 03	
<b>Dentistes</b>		
<i>Région de la Capitale Nationale</i>		
Giguère, Michel, 1250, avenue Charles-Huot, Québec (Québec) G1T 2L8		14 01 03
<i>Région de Lanaudière</i>		
Bourassa, René, 949, rue Notre-Dame, Repentigny (Québec) J5Y 1C9		14 07 15
<i>Région de Laval</i>		
André, Yves-Marie, 1736, rue Maurice-Gauvin, Laval (Québec) H7S 1Z5		14 08 26
Méthot, Alain, 200-1575, boulevard de l'Avenir, Laval (Québec) H7S 2N5	14 03 13	
<i>Région de la Mauricie et Centre-du-Québec</i>		
Gaudreault, Luc, 81, rue Ricard, Sainte-Anne-de-la-Pérade (Québec) G0X 2J0		13 12 23

<b>Professionnels non participants</b>	<b>Date de la fin de non-participation</b>	<b>Date effective effective de la non-participation</b>
<i>Région de la Montérégie</i>		
Kandalla, Ralph, 3 rue Champlain, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 1V7		14 04 03
Hovsepian, Daniel, 31, Hilltop Drive, Saint-Régis (Québec) H0M 1A0	14 09 15	
<i>Région de Montréal</i>		
Audy, Nicholas, 2-2222, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) H3H 1R6	14 05 15	
Bernard, Gabrielle, 3755, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Montréal (Québec) H3T 1E2	14 07 24	
Caro, Sylvio, 600-1310, avenue Greene, Westmount (Québec) H3Z 2B2	14 07 18	
Hugbéké, Franck, 4571, rue Sherbrooke Ouest, Westmount (Québec) H3Z 1E9		14 09 23
Lalonde, Benoît, Faculté de médecine dentaire, Université de Montréal, case postale 6128, succursale Centre-Ville, Montréal (Québec) H3C 3J7	14 01 10	
Malakhova, Valeriya, 3755, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Montréal (Québec) H3T 1E2	14 08 06	

4533

